



Comment les collectivités financent l'amélioration énergétique de leur parc bâti ?

SHERPA

AMORCE est l'animateur pour la France du projet SHERPA, SHared knowledge for Energy Renovation in buildings by Public Administrations - *partage de connaissances pour la rénovation énergétique des bâtiments par l'administration publique*. L'objectif global du projet SHERPA est de renforcer la capacité des collectivités locales à améliorer l'efficacité énergétique de leur parc de bâtiments publics.



Préambule

A travers une courte enquête réalisée à l'automne 2018, AMORCE a interrogé ses adhérents sur l'usage et les limites des financements existants pour l'amélioration énergétique des bâtiments des collectivités. Après un rappel des différentes sources de financement, la note analyse les résultats de l'enquête et présente l'utilisation des différentes sources de financement : les fonds propres en tant que source de financement incontournable (majoritairement utilisé et pesant le plus sur le plan financier), mais aussi les autres sources de financements qui dans le cas de certaines opérations sont une source de financement majoritaire.

1. Méthodologie de l'enquête

L'objectif de cette enquête est de mettre en évidence comment les collectivités utilisent les différents financements auxquels elles peuvent prétendre et parmi eux lesquels pèsent le plus sur le plan financier. Le questionnaire s'adressait aux collectivités ayant effectué des opérations d'amélioration énergétique sur leur patrimoine bâti au cours des deux dernières années : travaux sur l'enveloppe, l'amélioration des systèmes et actions d'efficacité et de sobriété.

Une enquête flash (moins de 10 questions) en ligne pendant 1 mois a été soumise au réseau AMORCE. Cette enquête a permis de réunir 62 réponses.

	Nombre de répondants	Ratio
Commune	35	56%
Communauté de communes	7	11%
Communauté d'agglomération	6	10%
Communauté urbaine	2	3%
Métropole	2	3%
EPT	0	0%
Département	5	8%
Région	2	3%
Autre	3	5%
Total	62	100%

Figure 1 Panel des collectivités répondantes à l'enquête

2. Quelles sont les sources de financement pour l'amélioration énergétique des bâtiments publics ?

L'énergie représente le deuxième poste de dépense des collectivités après les ressources humaines. En moyenne, la facture énergétique d'une collectivité s'élève à 49€/an/habitant¹. Face aux enjeux locaux de réduction des dépenses de fonctionnement et mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet, les collectivités s'engagent peu à peu dans une politique de maîtrise de l'énergie sur leurs bâtiments. Plusieurs sources de financement peuvent être mobilisées pour concrétiser ces actions d'amélioration énergétique. Pour connaître précisément ces financements et leurs modalités d'utilisation, AMORCE réalise tous les ans le mémento des financements qu'elle met à disposition de ces adhérents (voir ci-après).

¹ Voir enquête ADEME – AITF de 2012 : « Énergie et patrimoine communal »

Inventaire	Nature et objet	Géré par	Remarques 2018
✓	CEE : Certificats d'Économies d'Énergie. Deux solutions pour les collectivités : déposer leurs dossiers CEE en propre ou conclure un partenariat en amont avec un obligé (fournisseur d' énergie). Les collectivités peuvent aussi participer à des programmes CEE, comme le SLIME (Services Locaux d' Intervention pour la Maîtrise de l' Énergie) centré sur la précarité énergétique.	Dispositif piloté par le ministère de la Transition énergétique et solidaire et mis en œuvre par les obligés et les éligibles	Mai 2018, la valeur des CEE est de l' ordre de 4,5 €/MWh cumac. Le taux de financement est très variable en fonction des fiches opérations concernées, et du prix des CEE. Il va de 2-3% pour un raccordement à un réseau de chaleur à 100% pour des opérations d' isolation spécifiques.
✓	TVA réduite à 5,5% sur les factures d' énergie pour les réseaux de Chaleur sur la part abonnement et sur la part fourniture pour ceux alimentés à plus de 50% d' énergies renouvelables et de récupération.	Appliquée par l'exploitant ; contrôlée a posteriori par la DGFIP	Près de 70% des réseaux de chaleur -comptant pour 75% de l' énergie livrée- en ont bénéficié en 2016.
✓	Aides ADEME : diagnostic et étude de projet, méthanisation, recherche, observatoires, postes de conseiller ou d' animateur, contrats d' objectifs.	ADEME Nationale pour les AAP et AMI.	Aides régionales au cas par cas et aides nationales en réponse à des appels à projets (AAP) ou appel à manifestations d' intérêt (AMI).
✓	Des aides spécifiques pour le développement des projets de mobilisation d' EnR&R, via un réseau de chaleur notamment, par le biais du Fonds Chaleur géré par l' ADEME (subventions et aides remboursables).	ADEME régionale ARA	Pour le Fonds chaleur, le montant moyen des subventions varie entre 20 et 40% des investissements globaux avec une enveloppe annuelle d' environ 200-220 M€.
✓	FSIL : Fonds de Soutien à l' investissement public local. Rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d' infrastructures en faveur de la mobilité, infrastructures en faveur de la construction de	Préfectures de département	Fonds du Ministère de la cohésion des Territoires (MCT). 1,2 milliard d' euros en 2017, il a été porté à 1,66 milliard en 2018, dont 1 milliard dédié à la dotation d' équipement des territoires ruraux (DETR).
✓	Contrat de performance énergétique (CPE) : Contrat entre un maître d' ouvrage (public ou privé) et un opérateur qui s' engage sur des objectifs chiffrés de performance énergétique sur plusieurs années	Régi par le code des marchés publics pour les acteurs publics.	Deux types de CPE pour les maîtres d' ouvrage publics : le Marché Global de Performance énergétique (MGPE) - aucun financement de l' investissement prévu par l' opérateur - et le Marché Public de Performance Énergétique (MPPE) pour lequel un financement est possible.
✓	Intracring : Co-financement par des avances remboursables de travaux d' optimisation énergétique permettant de dégager des économies d' énergie. Ces économies sont ensuite affectées aux remboursements des avances consenties.	Caisse des Dépôts	La Caisse des Dépôts apporte une avance remboursable de 50% du montant des travaux Montants types de 500 k€ à 5 M€ de travaux versés en 2 ou 3 tranches. Taux de rémunération de 2% avec un temps de
✓	Prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations : Eco-Prêts, Prêts à la réhabilitation, Prêts Politique de la Ville, Prêt GPI AmbRE, Prêt au Secteur Public Local	Caisse des Dépôts	Différents prêts distribués par la Caisse des Dépôts. Les taux varient entre taux Livret A -0,75% à +1,3% pour des durées allant de 5 à 40 ans.
✓	Prêt BEI - La Banque Postale : Optimisation énergétique des bâtiments publics pour des travaux de construction de bâtiments, de rénovation, d'amélioration de l'éclairage public et de production des énergies renouvelables.	La Banque Postale	Enveloppe de 100 M€. Taux fixe ou taux révisable (Euribor) sur une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans, bénéficiant d'une décote grâce à la ressource BEI. Juin 2018, taux fixe < 1,40%. Possibilité d'intégrer une phase de mobilisation pouvant aller jusqu'à 18 mois.
✓	Prêt BEI - Crédit Agricole : Prêts bonifiés grâce à la ressource BEI. Projets EnR, biomasse, et rénovation énergétique entre autres.	Crédit Agricole	Différentes enveloppes pour un total de 425 M€ sur les actions air-énergie-climat.
✓	Fonds National d' Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) : Financement des dépenses de fonctionnement ou d' investissement relatives au développement durable des territoires.	Préfectures de région	Fonds composé de 2 sections : une générale et une régionale qui permet de financer les contrats de projets État-Région.

*Extrait du mémento des financements - AMORCE

3. Les fonds propres : une source de financement incontournable

Pour la quasi-totalité des répondants (94%), les fonds propres sont utilisés dans la réalisation de travaux d'amélioration énergétique. Non seulement ils sont utilisés quasiment systématiquement, mais ils s'imposent comme la source de financement pesant le plus financièrement dans les projets d'amélioration énergétique du bâti pour près de la moitié des collectivités interrogées (voir figure 4). On ne retrouve toutefois que très peu les fonds propres en 2ème et 3ème position des sources de financement qui pèsent le plus. En effet, il ne s'agit pas d'un support, mais bien d'une source de financement indispensable.

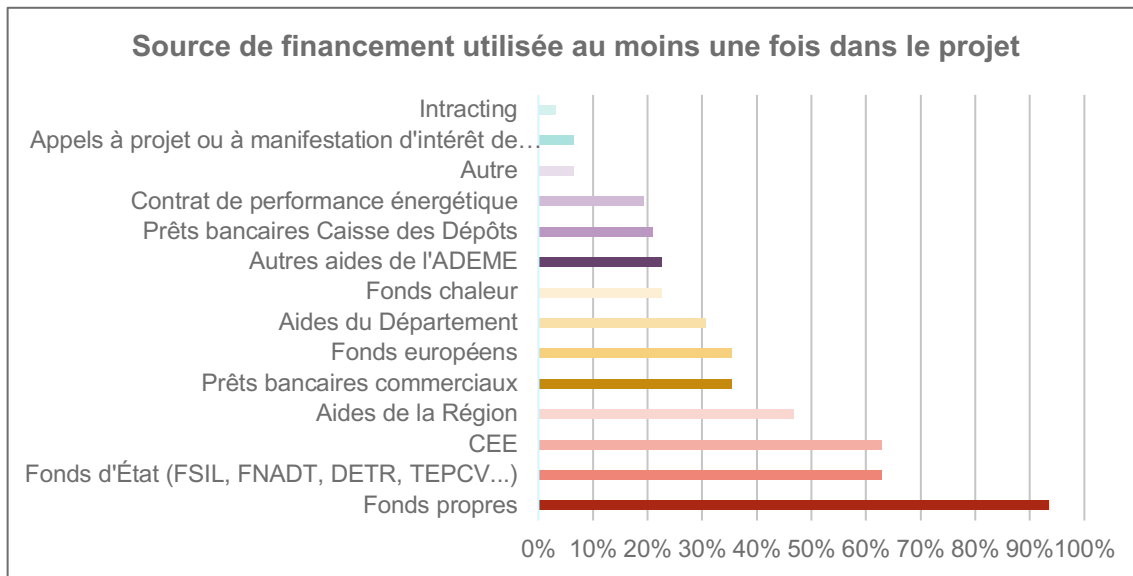


Figure 2 : Quel(s) mode(s) de financement(s) avez-vous utilisé pour ces opérations d'amélioration énergétique au cours des deux dernières années ? (Plusieurs réponses possibles)

4. En dehors des fonds propres quels sont les autres financements utilisés par les collectivités ?

4.1. Des collectivités attentives à toutes les sources de financement

97% d'entre elles déclarent avoir eu recours à au moins deux types de financement. Et en moyenne, ce sont 4 types de financements qui sont utilisés. Par ailleurs, le graphique ci-contre montre que la taille du parc est indépendante du nombre de financements auxquelles les collectivités prétendent. On trouve des exemples d'utilisation de plusieurs sources de financements pour tous les niveaux de collectivités. Même les CPE (Contrat de performance énergétique) dont il est coutume de dire qu'il est réservé aux collectivités assez grandes sont utilisés par des communes de petites tailles.

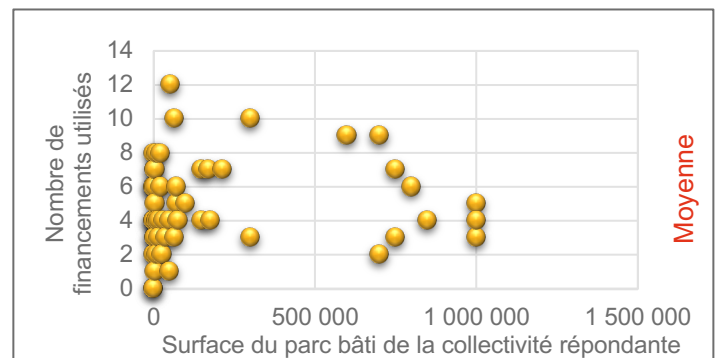


Figure 3 Nombre de financements en fonction de la surface du parc bâti

4.2. Fonds d'État, Fonds Régionaux, CEE, ... : les autres financements incontournables

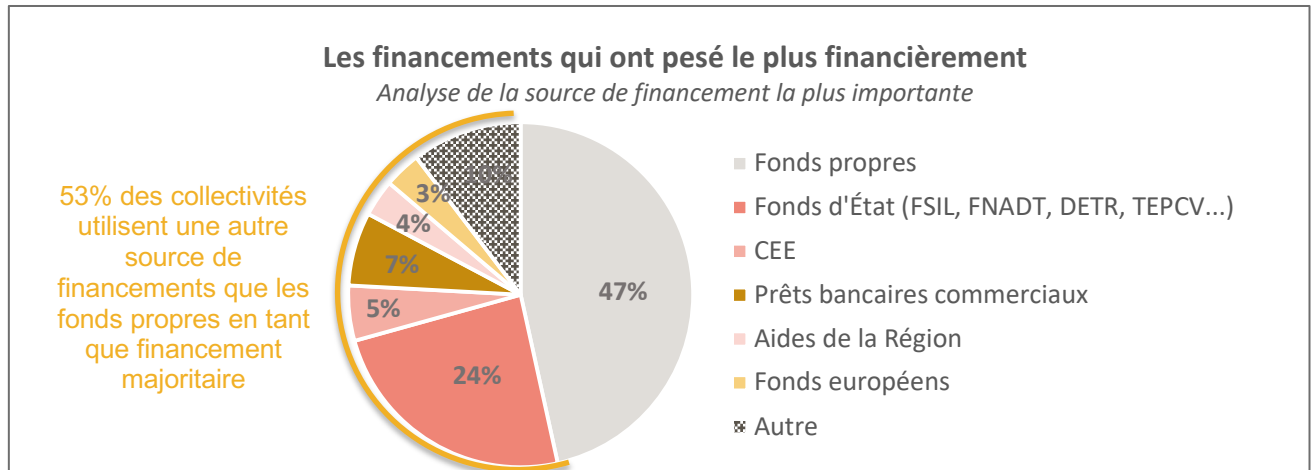


Figure 4 : Par ordre croissant, quels sont les financements ayant pesé le plus d'un point de vue financier dans votre projet? 3 réponses possibles

La figure 4 montre que pour 53% des collectivités d'autres financements que les fonds propres s'avèrent incontournables. Pour 24% des répondants les fonds d'Etat sont la première source de financement. Et pour une collectivité sur trois, ce sont encore d'autres sources de financement qui sont citées : certificat d'économie d'énergie (5%), prêts bancaires (7%), aide de la région (4%) fonds européens (3%).

Ceci montre que pour certaines opérations, il existe des alternatives au fonds propre qui permettent de financer de façon importante des projets d'amélioration énergétique puisque pour ces collectivités les financements cités sont les plus élevés dans leurs projets.

Par ailleurs l'analyse ci-contre représente les 3 premiers financements utilisés par les collectivités. Pour 50% des collectivités les fonds d'État font partie, en dehors des fonds propres, des 3 premières sources de financement, viennent ensuite les aides de la Région pour 27% de collectivités et pour 26% ce sont les CEE.

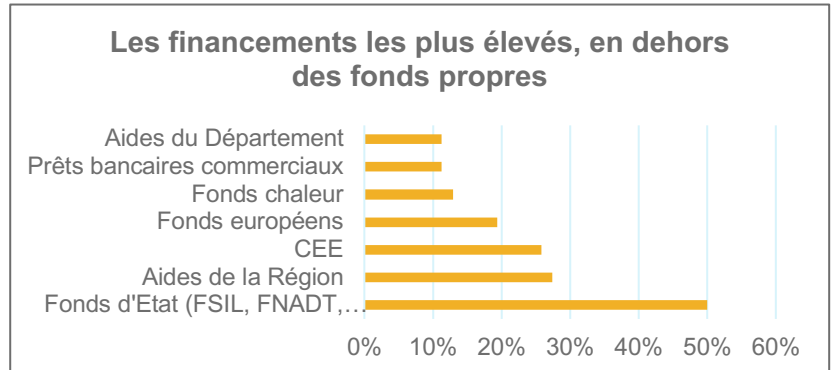


Figure 5 Par ordre croissant, quels sont les financements ayant pesé le plus d'un point de vue financier dans votre projet? 3 réponses possibles

Remarque :

- **Les Certificats d'économie d'énergie (CEE)**

Les CEE sont après les fonds d'états des aides incontournables. 5% des collectivités citent ces aides comme ayant pesé le plus sur le plan financier. En effet, pour certaines opérations notamment l'isolation des combles ou des murs les CEE couvre entre 50 à 70% du coût des travaux. Des opérations sont mêmes couvertes à 100%, par exemple le calorifugeage des gaines de technique.

- **Le fonds chaleur**

Bien que très peu cités dans les financements comptant le plus sur le plan financier, le fonds chaleur est souvent cité en deuxième ou troisième financement. En ce sens, il est un financement incontournable pour boucler des montages financiers.

Remarque (suite) :

- **La caisse des dépôts et consignation (CDC)**

Les prêts de la CDC sont bien moins utilisés que ceux des banques commerciales. En effet, ces banques proposent des taux bancaires plus avantageux que ceux proposés par la CDC. L'avantage offert par la CDC d'accéder à des emprunts sur 20 ou 40 ans ne semblent pas être un atout suffisant pour les collectivités qui empruntent sur un temps plus court. Par ailleurs, dans un cas sur deux, les collectivités qui ont recours à un prêt CDC ont aussi recours à prêt issu d'une banque privée.

5. Enseignements

- 1) Tous les financements sont utilisés par les collectivités. Le critère de la taille du patrimoine n'est pas déterminant.
- 2) Les fonds propres sont incontournables, mais certaines opérations peuvent être financées en majorité par d'autres sources de financement (fonds d'état, CEE, aides régionales, ...).
- 3) Les procédures administratives pour mobiliser les aides sont pointées du doigt comme étant chronophages.

Pour aller plus loin

Adhérez à AMORCE et participez aux échanges de son réseau



Consultez nos précédentes publications

- ENE 17 – Mémento des financements air – énergie-climat AMORCE 2018
- ENE 32 – Mémento des financements pour les bâtiments

Avec le soutien financier de :



Réalisation

AMORCE, Pôle Énergie, Véra DROUHET, chargée de mission rénovation et précarité énergétique